



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 083-218301133-20241017-2024101702-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 17 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul		X		M SCHILLINGER
FANGUIAIRE	Sandrine	X			(Arrivée à 19h00)	JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille		X		Cyrille HOURS
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X			(Arrivé à 19h00)	D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-10-17-02

**Objet : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2024**

Vu, les dispositions de l'article L2121-15 dans sa rédaction modifiée depuis le 1er juillet 2022,

Vu, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2024 annexé à la présente et présenté en séance,

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de chaque séance, tel que rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité par M. le Maire à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2024 annexé à la présente.

LE VOTE EST :

Il est précisé que Mme Sandrine FANGUIAIRE et M. Jean-Pierre SZYMANSKI absents avant 19h00 n'ont pas participé pas au vote.

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 083-218301133-20241017-2024101702-DE



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

**ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 OCTOBRE
2024 PORTANT ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2024**

**PROCÈS VERVAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024
PRIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-15 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

L'an deux mille vingt - quatre et le 27 juin à 18h45,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		C LECLERC
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X			(Arrivé à 19h10)	MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine		X		A RUIZ	HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 13 (12 puis 13 à compter de 19h10 avec l'arrivée de M. Bruno Challier)

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 02

Autres absents : 01

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h45.

1. Désignation secrétaire de séance

Mme Caroline LECLERC a été proposée comme secrétaire de séance.

(M. Bruno Challier arrivé à 19h10 après la présentation de la délibération n'a pas pu participer au vote)

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

2. Adoption du compte rendu de la séance précédente en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT

En raison de la transmission tardive du document de compte rendu, le Maire décide de différer le vote à la session suivante du Conseil Municipal

➤ *Arrivée de Sandrine Fanguiare à 18h58*

3. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public de l'ensemble des parcelles et installations du site de la maison de retraite et renouvellement de la décision de cession aux exactes contions déjà exprimées entre les parties

Vote : Adoptée à la majorité :

POUR : 12

(M. Bruno Challier arrivé à 19h10 après la présentation de la délibération n'a pas pu participer au vote)

CONTRE : 03

(Mme Mireille Grattapaglia, M. Cyrille Hours, M. Eric Jourdan)

ABSTENTION : 0

➤ *Arrivée de Bruno Challier à 19h10*

4. Prise en charge par la Commune des frais liés à rétrocession Mme Danielle Imbert / Commune de Saint Julien

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

5. Instauration et réglementation de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) au sein du personnel municipal et réglementation des taux de majoration des heures complémentaires en certaines circonstances

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

6. Création de postes temporaires au Tableau des effectifs du personnel municipal

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

7. Échanges divers :

M. le Maire expose à l'assemblée l'état d'avancement du chantier de démolition de l'ancienne piscine municipale qui devrait être réceptionné aux alentours du 10 juillet, ainsi que les prochaines étapes de réalisation du projet d'Espace Santé qui va s'implanter sur ce même site.

Arlette Ruiz, 1^{ère} Adjointe, expose, à la demande de M. le Maire, les conditions de mise en place future sur la commune, de composteurs à l'initiative de la CCPV.

M. le Maire fait également un nouveau point s'agissant de la situation de l'activité future au sein des locaux municipaux de l'auberge du Vieux village, depuis la liquidation judiciaire de l'ancien preneur du bail commercial et la récupération par la commune il y a quelques semaines de l'ensemble de ses droits sur cet espace. M. le Maire explique que même si la commune se félicite d'avoir réussi à récupérer la gestion de ces locaux suite à la liquidation judiciaire, la conséquence demeure d'une part une impossibilité de relancer cette activité pour cette saison estivale compte tenu des délais et d'autre part un encours de dette de la société ayant fait faillite qui risque fortement de rester malheureusement non réglé auprès de la commune.

S'agissant d'un simple échange, il n'y a pas de vote

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 21h15.

Le Maire,

E. HUGOU

L'ensemble des délibérations adoptées lors de la séance du 27 juin 2024 et comportant les rapports au vu desquels elles ont été adoptées est porté en annexe du présent procès-verbal

A l'issue du vote exprimé par le Conseil Municipal en la présente séance du 17 octobre 2024, le présent Procès-verbal portant sur la séance précédente du 27 juin 2024 est arrêté et signé en application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de Séance
officiant lors de la séance du 27 juin 2024

Caroline LECLERC



Le Maire,

Emmanuel HUGOU